Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_98CM2711-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt et un novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absent(s) Représentés(s)	4
Absents excusés Non représentés	0

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS.

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Christine GUYOT, Yann BREISTROFFER, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL.

Absents représentés :
Marie Françoise DAIRIEN pouvoir donné à Christine GUYOT
François Robert SOLMON pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Patrice BROUILLE pouvoir donné à Serge LE PERSONNIC
Marc PERRUSSEL pouvoir donné à Jean Marie COLOMBEL

Absent excusé non représenté : 0

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_98CM2711-DE

Délibération 2025-98

Objet : Révision des loyers au 1er janvier 2026 - résidence Jules Verne – Approbation et Autorisation donnée au Maire de signer tout document en découlant.

La résidence Jules Verne est gérée par SOLIHA mais appartient néanmoins à la commune et il appartient à cette dernière de fixer le tarif des loyers et de l'application de leurs révisions.

Considérant les interventions régulières réalisées par les services techniques de la commune sur cet équipement.

Vu le CGCT,

Vu les articles L353-2 à L353-13 du Code de la Construction et de l'habitation,

Vu les contrats de location signés entre la commune de Damgan et le locataire, prévoyant la révision annuelle des loyers au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers,

Vu l'augmentation de l'indice de référence des loyers proposé par SOLIHA le 4 novembre 2025.
Vu que l'indice de révision du 2e trimestre 2025 est 146,68 contre 145,17 pour l'année dernière.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission des Finances réunie le 12 novembre,
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission des Finances réunie le 24 novembre 2025,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 APPROUVE la révision des loyers de la résidence Jules Verne et l'application de l'augmentation de l'indice de référence des loyers du publié par l'INSEE.

Art.2 DECIDE d'appliquer l'augmentation en vigueur au 1er janvier 2026 au vu du tableau établi.

Art. 3 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Art. 4 DIT que les recettes seront encaissées sur le budget Jules Verne 2026 et s.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_98CM2711-DE

Type	Surface m²	Loyers avant révision	Loyers après révision au 1er janvier 2026	Provisions sur charges	Total après révision des loyers
Appartement	53	481,61 €	486,62 €	34,50 €	**521,12 €**
Appartement	52	479,11 €	484,09 €	34,50 €	**518,59 €**
Appartement	52	472,86 €	477,78 €	34,50 €	**512,28 €**
Appartement	52	465,02 €	469,86 €	34,50 €	**504,36 €**
Appartement	52	465,02 €	469,86 €	34,50 €	**504,36 €**
Appartement	52	467,00 €	471,86 €	34,50 €	**506,36 €**
Appartement	52	472,86 €	477,78 €	34,50 €	**512,28 €**
Appartement	53	481,62 €	486,63 €	34,50 €	**521,13 €**
Appartement	75	555,23 €	561,01 €	34,50 €	**595,51 €**
Appartement	46	413,64 €	417,94 €	34,50 €	**452,44 €**
Appartement	51	462,49 €	467,30 €	34,50 €	**501,80 €**
Appartement	44	458,00 €	462,76 €	34,50 €	**497,26 €**
Appartement	51	458,50 €	463,27 €	34,50 €	**497,77 €**
Appartement	46	413,64 €	417,94 €	34,50 €	**452,44 €**
Appartement	75	503,60 €	508,84 €	34,50 €	**543,34 €**

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/11/2025
Le Maire
Jean Marie LABESSE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215600529-20251127-2025_98CM2711-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 27 novembre 2025

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	pouvoir donné à Christine Guyot
10	SOLMON François-Robert	pouvoir donné à B. Adam Levacon
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	pouvoir donné à Serge le Personnic
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	pouvoir donné à JM Colombel

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON